MUNICIPALITÉ DE SHANNON M.R.C. de La Jacques-Cartier Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 7 mars 2011 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Était présent : le Maire suppléant Claude Lacroix et conseillers Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire suppléant.

### 1) Ordre du jour

32-03-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2) Procès-verbal

33-03-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* le procès verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2011 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis de construction et de lotissement

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction et lotissement du mois de février 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Dépôt du certificat d'approbation des personnes habiles à voter relatif aux règlements d'urbanisme 348, 349, 350, 351 et 352

### DÉPÔT

### CERTIFICAT D'APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER

En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le plus tôt possible après la confection de son certificat, le greffier ou secrétaire-trésorier en fait lecture, le cas échéant, aux personnes présentes à l'endroit où le conseil de la municipalité tient ses séances ou à tout autre endroit que le greffier ou secrétaire-trésorier détermine ainsi que l'article 557 le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante :

Le Directeur général et Président des élections municipales, par la présente fait lecture, certifie la réception du certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, préparé par Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, concernant les règlements d'urbanismes en refonte comme suit :

- 348 Règlement sur la Plan d'Urbanisme
- 349 Règlement sur la Construction
- 350 Règlement sur le Lotissement
- 351 Règlement sur les Permis et Certificats
- 352 Règlement de Zonage

# 3.3 Avis de motion : Règlement 352A modifiant la grille de spécifications de la zone F-50

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors de la présente séance de ce Conseil le règlement numéro 352A intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ZONE F-50 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 352 CONFORMÉMENT À LA TENUE DE REGISTRE DES 2 ET 3 MARS 2011 » 3.4 Adoption : Règlement 352A modifiant la grille de spécifications de la zone F-50 du règlement de zonage 352 conformément à la tenue de registre des 2 et 3 mars 2011

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 352A

# RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ZONE F-50 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 352 CONFORMÉMENT À LA TENUE DE REGISTRE DES 2 ET 3 MARS 2011

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) (L.R.Q. Chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a adopté le règlement de zonage 352 le 25 janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un registre, les 2 et 3 mars 2011 ayant comme résultat le nombre de signatures apposées de la zone F-50 qui reflète la majorité des personnes habiles à voter et que la demande de modifications des usages dans ladite zone est conforme au schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire modifier la zone F-50 à sa grille des spécifications afin d'y ajouter les usages A-1 Agriculture et A-2 Agriculture sans élevage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'ajout d'usages dans la zone F-50 est conforme conforme au schéma d'aménagement de la MRC de La Jacques-Cartier, zone AG-9 et RUR-10 :

CONSIDÉRANT QUE la L.A.U. permet au Conseil d'adopté un règlement distincts de toutes demandes conforme à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement résiduel de zonage 352 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil de ce jour ;

### CORRECTION

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

### CORRECTION

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général et Secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de permettre les usages agriculture dans la zone F-50;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QU'un règlement de ce Conseil portant le numéro 352A soit et est adopté et que ce Conseil ordonne et statue comme suit :

#### ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2: Titre

Le présent règlement numéro 352A porte le titre de « RÈGLEMENT MODIFIANT LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ZONE F-50 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 352 CONFORMÉMENT À LA TENUE DE REGISTRE DES 2 ET 3 MARS 2011 ».

#### ARTICLE 3: Modifications

La zone F-50 à la grille des spécifications du règlement de zonage 352 est modifiée afin d'y ajouter des usages autorisés comme suit :

A-1	Agriculture	Х
A-2	Agriculture sans élevage	Х

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 352A

#### ARTICLE 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### RÈGLEMENT NUMÉRO 404

### 3.5 Adoption : Règlement 404 sur les fosses septiques et de rétention

# RÈGLEMENT SUR LES FOSSES SEPTIQUES ET DE RÉTENTION

Le règlement numéro 404 *Règlement sur les fosses septiques et de rétention* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

# 3.6 Détermination des frais de visites additionnelles conformément au Règlement 404 sur les fosses septiques et de rétention

34-03-11

CONSIDÉRANT le Règlement 404 sur les fosses septiques et de rétention afin d'intégrer en un seul règlement l'entretien des systèmes de désinfection par rayon ultraviolet, la vidange et le transport des boues de fosses septique et de rétention :

CONSIDÉRANT QUE l'article 18.1 permet au Conseil de déterminer, par résolution, le tarif d'honoraire pour toute visite additionnelle autorisée par l'article 17.5 par une personne désignée pour l'application de ce règlement ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Sophie Perreault, APPUYÉ par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon détermine, conformément à l'article 18.1 du Règlement 404 sur les fosses septiques et de rétention, le tarif d'honoraire pour 2011 à 75\$ pour toute visite additionnelle autorisée par l'article 17.5 par une personne désignée à l'application de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3.7 Adoption : Règlement 407 sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 407

#### RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ, L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS

Le règlement numéro 407 Règlement sur la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.8 Autorisation de signature au maire et au directeur général pour tout protocole d'entente à intervenir conforme aux règlements d'urbanisme incluant le règlement sur l'ouverture de nouvelles rues impliquant de nouvelles infrastructures

35-03-11

CONSIDÉRANT les règlements d'urbanisme sur le zonage, le lotissement, le plan d'urbanisme, les permis et certificats, la construction ainsi que sur l'ouverture de nouvelles rues impliquant de nouvelles infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont des dispositions obligeant la signature, par les personnes responsables, de protocole d'ententes avec un demandeur pour l'approbation des permis et certificats et de contrats d'acquisition pour un nouveau développement sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE le Maire ou le Maire suppléant et le Directeur général ou la Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer tout protocole d'entente ainsi que tout contrat d'acquisition à intervenir conformément aux dispositions des règlements d'urbanismes pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à son remplacement ;

ET QUE l'original de la présente résolution demeure au dossier de la Municipalité auprès du notaire nommé par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. Travaux publics

# 4.1 Autorisation de location d'une extension mobile aux fins d'ajout d'espace au bureau municipal

36-03-11

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la politique de Gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 :

EN CONSÉQUENCE.

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder par appel d'offres, sur invitation, pour les travaux d'installation et la location d'une extension mobile aux fins d'ajout d'espace au bureau municipal ;

ET QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné pour l'année 2011 est de moins de 25,000.\$ annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Adoption du projet de Règlement 409 modifiant le Règlement sur l'ouverture de nouvelles rues impliquant de nouvelles infrastructures concernant les télécommunications - détermination de l'échéancier d'adoption et de consultation

37-03-11

CONSIDÉRANT projet de règlement 409 modifiant le Règlement 385 relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par ce Conseil à la séance ordinaire tenue le 7 février 2011 ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 409 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 2 mai 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 4.3 Confirmation de la participation et de la quote-part au service de transport adapté de la MRC

38-03-11

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, les municipalités doivent assurer aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport adaptés à leurs besoins ;

CONSIDÉRANT le programme de subvention du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon participe au système de transport adapté sur le territoire de la MRC de La Jacques Cartier ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon confirme sa participation, pour l'année 2011, au projet de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier ;

ET QUE la Municipalité de Shannon engage financièrement sa quote-part, au montant de 7,426.\$, à la MRC de La Jacques-Cartier pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 8) Environnement et Hygiène du milieu

#### 8.2 Aqueduc

# 8.2.1 Modification de la résolution 231-12-2010 relative à l'achat du lot 252-P sur le boulevard Jacques-Cartier afin de porter le coût d'acquisition à 5 000\$

39-03-11

CONSIDÉRANT la résolution 231-12-2010 autorisant l'acquisition du lot 252-P sur le boulevard Jacques-Cartier au coût de 2,500.\$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot exige maintenant une somme plus élevée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution 231-12-2010 relative à l'achat du lot 4 366 932 (252-P) sur le boulevard Jacques-Cartier afin de porter le coût d'acquisition à 5,000.\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 11) Correspondance

Correction

La liste des correspondances reçues durant le mois de février 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

### 12) Comptes

40-03-11

Il est PROPOSÉ par la conseillère Sophie Perreault, APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel que les comptes suivants soient payés :

0454 4050 0 44 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	··
9151-4976 Québec Inc. – cellulaire du directeur général	57.48\$
A.D.M.Q. – abonnement annuel	585.13
ABC Luminaire Enr. – luminaires	262.62
Adsum – publicité guide Valcartier – premier versement	854.44
Agence du Revenu	10 312.73
Alain Dubé – réparations – couvre traineau, etc	48.50
Alarmes Microcom	296.34
André Leduc – remb. de stationnement	17.50
Aquatech Services Techniques – compagnonnage	3 246.86
Archambault – livres	11.54
Atlantis Pompe Ste-Foy – réparations	564.88
Auto Déco – enseignes	427.22
Autos Néron – réparations	1 791.62
Barreau du Québec – inscription – Hugo	426.94
Bell Téléphone	2 340.74
Bell Mobilité – cellulaire	23.24
Bell Mobilité – cellulaire de Clive et Dale	104.49
Bell Mobilité – cellulaires	317.59
Betty Dubé – réparations	14.00
Boilard, Renaud en Fiducie – honoraires professionnels – eau	2 600.00
Boucher & Lortie Inc. – travaux plomberie – Route 369 – aqueduc	38 652.35
Brassardburo – fournitures	271.95
Brigitte Olivier – kilométrage et fournitures	199.68
Buffet St-Emile – 25e ann. Chef des Incendies	757.60
Buffet St-Émile – traiteur – Winterfest	6 677.21
CamTrac Bernières – pièces et réparations	732.57
Canac Marquis Grenier – clés/fournitures/pièces	176.65
Canac Marquis Grenier – fournitures et pièces	746.29
Canadian Living – renouvellement	26.95
Canex – achat télévision – Winterfest	455.70
Cash – kilométrage/bonbons/fournitures	177.54
Catherine Griffin – soirée 25e ann. Chef des Incendies	140.99
Centre Mécanique Shannon – réparations	198.12
Claude Lacroix – allocation	9 308.00
Clive Kiley – allocation	2 327.00
Club Social – soirée 25e ann. Chef des Incendies	283.90
Compugen – protection Symantec	224.43
Cool – renouvellement	39.96
Costco – achat de tables	179.94
Cummins Est du Canada – vérification génératrice – puits et poste 25	752.42
Dale Feeney – honoraires professionnels – février	3 400.00
DeLage Landen – photocopieur	423.04
Distribution LFP Prévost Inc. – lait, crème et eau	38.99
Distribution LFP Prévost Inc. – lait, crème, chalet et Winterfest	185.35
DuBois Chemicals Canada Inc. – équipement	923.61
E.B.Q.M. – photocopies	275.48
F. Dufresne Inc. – essence	83.01
F.Q.M. – messagerie	43.58
Flora-Gi – fleurs pour Luce	33.03
Formules Municipales – fournitures	55.52
Future Shop – informatique	29.61
G. Doyon Cuisine Inc. – équipement pour cuisine au centre	2 563.31
G.L.P. Paysagiste Inc. – travaux voirie	2 567.91
Gaudreau Environnement Inc. – bacs de recyclage disparus, etc	699.54
Gébourg – réparations et entretien	1 545.69
Graphica Impression Inc. – journal – février	3 710.94
Guillevin International – fils pour réchauds	3 7 10.9 <del>4</del> 100.11
Ouilieviit itterriational – ilis pour rechauds	100.11

Henri Sicotte Inc. – location de machinerie	458.38\$
Home Depot – fournitures – Winterfest	143.97
Hydro-Québec	10 610.19
Hydro-Québec – éclairage public	3 775.59
Hydro-Québec – postes compteurs et pompage/réservoir/Galway	9 893.91
Iclic – hébergement – portal web	569.63
Impressions Bleu Nuit – lettrage – 4 roues	364.56
·	
Imprimerie Nicober Inc. – enveloppes	298.48
Imprimerie Nicober Inc. – règlements d'urbanismes	2 022.17
Itunes App Store	28.20
Jacques Poulin – heures de soutien – janvier	626.91
Jean-Marc Pageau – contrat et édifices	1 988.58
Jean-Paul Côté Inc. – chlores pour les puits	349.75
Keurig – fournitures	255.90
L.V.M. Inc. – honoraires professionnels – colmatage du puits	6 522.21
L'Heureux Inc. – distributrices	1 522.87
La Maison Anglaise – livres	31.47
	736.74
La Source – cadeaux pour les fondateurs/CD, etc – Winterfest	
Les Attaches Trans-Québec Inc. – pièces pour voirie	74.60
Les idées de la maison – abonnement	20.42
Librairie La Liberté – livres	296.00
Luce Milhomme – Winterfest	165.38
Lucie Laperle – allocation	775.67
Lumisolution Inc. – ampoules	77.47
M.G. Service – location et pièces – surfaceuse	2 341.16
M.R.C. La Jacques-Cartier – mises à jour	1 347.51
Magasin Latulippe – bottes pour Eric Gilbert/Marc Doiron/C.Ratthe	474.52
	683.00
Marie-Claude Drapeau – Winterfest – location cabane à sucre et syrop	
Mario Lemire – allocation	9 308.00
Martine Auclair – atelier	45.60
Maxxam – analyses eau	319.85
Merrill Allard – essence	4 889.19
Messagerie Inter Cité	280.70
Messagerie Inter-Cité – eau	112.28
Métro Excavation – paiement no. 13 – Lot 4B/4C	13 460.34
Mini Général Hydraulique Inc. – réparations et pièces – Kubota	162.67
Ministère du Revenu	23 476.55
Moisan Marketing – honoraires professionnels	239.25
	239.25
Moisan Marketing – honoraires professionnels – eau	
More Magazine – revue	21.00
Normand Légaré – honoraires prof. – soirée 25e ann. Chef des Incendies	250.00
Orizon Mobile – réparations et entretien – système de radios	1 040.19
Ovile Cormier – bois pour chalet	56.00
P. Aubut Inc. – réparations	670.30
Pagenet – pagette	11.28
Paranet – honoraires professionnels – Winterfest	808.75
Paré, Ouellet, Bigaouette & ass. – mises en demeure	239.06
Pièces d'autos Guill Enr. – pièces	23.69
Pizzeria O. Paquet – réunion – Winterfest	96.25
	524.06
Pogz – modifications – web	
Promotions Murray – vêtements	68.25
Publications Québec – mises à jour – ouvrages routiers	71.46
Puribec Inc. – fournitures pour aqueduc	98.37
R.P.M. Audio Inc. – location de panneau stage et projecteur – Winterfest	662.99
Raymond Robitaille Excavation Inc. – travaux voirie et contrat neige	72 999.89
Receveur Général du Canada – traitement des eaux usées	28.07
Référence Solutions Inc. – honoraires professionnels – informatique	136.71
Référence Solutions Inc. – honoraires professionnels – informatique	759.57
Registre Foncier – avis de mutations	33.00
Reliance Protectron	119.11
	2 247.89
Rematech – tapis pour gazébo au chalet	
Renaud-Bray – livres	186.40
Réno Dépôt – fournitures – Winterfest	149.12

Réseau Biblio CNCA – fournitures	11.34\$
Réseau de Transport de la Capitale – contrat – autobus deux mois	106 268.92
Ressources 3D – honoraires professionnels – Winterfest	1 813.62
Richard & Cie – conteneurs pour sel et sable	194.19
Robert Giguère – honoraires professionnels – confection jeux	625.00
RPM Àudio Inc. – projet – mini centrale	546.84
S.A.Q. – Winterfest	1 618.65
Sani-Fontaines – honoraires professionnels	102.53
Sani-Orléans Inc. – vidange septique	101.53
Signalisation Lévis – enseignes de rues	437.24
Sinto – fournitures	222.15
Sodep – renouvellement	85.94
Spécialiste du Stylo – fournitures	204.71
Sports-Inter Plus – filets, etc. pour patinoire	508.29
Téléphonie Bonne Ligne Inc. – réparations	843.05
Trudel & Piché – tracteur	3 321.42
United Rentals – location de machinerie	800.48
Usinage Chicoine Enr. – boites de cadenas – puits	512.66
Usinage Chicoine Enr. – réparations – Kubota	637.98
Usinage Chicoine Enr. – réparations – zamboni	102.53
Vélo Québec – renouvellement	31.61
Visa – costumes – Winterfest	1 053.32
Wal-Mart – Crème, etc	16.94
Wurth – fournitures pour la voirie	260.81
TOTAL	403 9234.91\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 13) Organisation administrative

## 13.1 Avis de Motion : Règlement 411 sur les colporteurs

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 411 intitulé :

#### « RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS »

# 13.2 Autorisation de lancement d'un appel de candidatures pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment à temps plein

41-03-11

CONSIDÉRANT la nomination d'un Directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement au 1° janvier 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de permis de construction ne cesse d'accroître d'année en année, soit 313 émis en 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un adjoint au Directeur devient une nécessité ;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon lance un appel de candidatures pour le poste de « Inspecteur en Bâtiment » à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14) Finances et Greffe

14.1 Avis de motion – Règlement 410 abrogeant le Règlement 111 pourvoyant à l'établissement et au maintien d'une assurance collective au bénéfice des fonctionnaires et des employés à temps plein de la corporation municipale

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 410 intitulé :

« RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 111 POURVOYANT À L'ÉTABLISSEMENT ET AU MAINTIEN D'UNE ASSURANCE COLLECTIVE AU BÉNÉFICE DES FONCTIONNAIRES ET DES EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN DE LA CORPORATION MUNICIPALE »

# 14.2 Embauche d'une étudiante au service des Finances et détermination du taux horaire

42-03-11

CONSIDÉRANT QUE le service des Finances a eu l'autorisation d'embaucher une stagiaire en administration, finissante du Collège St-Lawrence, pour une période de six (6) semaines ;

CONSIDÉRANT QUE la réforme cadastrale, phase I, nécessite l'embauche d'un employé pour la période estivale afin de procéder et enregistrer les changements aux propriétés du rôle d'évaluation foncière et aux archives ;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mlle Laura Shakibaian comme étudiante au service des Finances et du Greffe pour la période estivale, dès la fin d'un stage de six (6) semaines ;

ET QUE la rémunération de Mlle Shakibaian soit fixée à un taux horaire de 13.\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 14.3 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec Shannon Vision afin de protéger les subventions de la Municipalité

43-03-11

CONSIDÉRANT le projet de proposition d'entente avec Shannon Vision Inc. afin de protéger les subventions de la Municipalité versées à Shannon Vision pour les prolongements de réseau et pour assurer que la Municipalité puisse facturer les promoteurs pour les extensions de réseau ;

CONSIDÉRANT QUE Shannon Vision Inc. accorde à la Municipalité un « droit de premier preneur » si elle déciderait de vendre l'entreprise et/ou ses actifs ;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite proposition d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 15) Varia

# 15.1 Adoption – Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt en conséquence

#### REPORTÉ

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie, BPR, demande un prolongement pour l'émission d'une estimation des coûts des travaux de construction d'une centrale hydroélectrique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement d'emprunt pour cette construction nécessite une mise à jour des coûts de construction des premiers estimations de 2009 ;

Le Conseil ordonne et statue que l'adoption de ce règlement soit reportée à une séance subséquente.

UNANIMEMENT ORDONNÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance ordinaire à 21h07.

Claude Lacroix, Maire suppléant Hugo Lépine, Directeur Général MUNICIPALITÉ DE SHANNON M.R.C. de La Jacques-Cartier Province de Québec

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire Shannon mercredi, le 23 mars 2011 à 19h30 en conformité avec le Code municipal du Québec.

Était présent : le Maire suppléant Claude Lacroix et conseillers Mario Lemire, Lucie Laperle, Sophie Perreault et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire suppléant.

#### 1) Ouverture

44-03-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* la réunion extraordinaire est déclarée ouverte à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 2) Ordre du jour

45-03-11

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté en retirant l'item 3, soit l'adoption du *Règlement 408 pourvoyant au financement de la construction d'une centrale hydroélectrique et décrétant un emprunt en conséquence* et qu'il soit reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4) Levée du moratoire décrété par les résolutions 175-10-2010 et 176-10-2010

46-03-11

CONSIDÉRANT les résolutions 175-10-2010 et 176-10-2010 décrétant un moratoire sur l'adoption de modifications règlementaires et sur toutes demandes d'ouverture de nouveaux développements domiciliaires ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de conformité du schéma et l'adoption de règlements de conformité à la demande de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Mario Lemire, APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le Conseil municipal décrète la levée desdits moratoires sur l'adoption de modifications règlementaires et sur toutes demandes d'ouverture de nouveaux développements domiciliaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5) Octroi d'un contrat à titre de journalier saisonnier au service des Travaux publics à monsieur Mark Doiron, pour une période de sept mois

47-03-11

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la voirie municipale et de la maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la conseillère Lucie Laperle, APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat, M. Mark Doiron comme journalier attitré à la voirie municipale et à la maintenance des parcs pour la saison estivale, du 1e avril 2011 au 31 octobre 2011, à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître ;

ET QUE la rémunération des deux employés soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 6) Avis de motion – Règlement 350A relativement aux modifications demandées par la MRC pour rendre le Règlement de lotissement conforme au schéma d'aménagement révisé

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 350A intitulé :

- « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 350 EN CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, LA GRILLE D'ÉVALUATION »
- 7) Avis de motion Règlement 351A relativement aux modifications demandées par la MRC pour rendre le Règlement sur les permis et certificats conforme au schéma d'aménagement révisé

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 351A intitulé :

- « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS 351 EN CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, LA GRILLE D'ÉVALUATION »
- 8) Avis de motion Règlement 352B relativement aux modifications demandées par la MRC pour rendre le Règlement de zonage conforme au schéma d'aménagement révisé

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 352B intitulé :

- « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352 EN CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ, LA GRILLE D'ÉVALUATION »
- 9) Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) préparation demande de la municipalité pour accroître le périmètre d'urbanisation décision

48-03-11

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Jacques-Cartier demande le dépôt des demandes de modifications au périmètre d'urbanisation avant le 4 avril 2011, pour présentation à la CMQ ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de l'opportunité d'agrandir son périmètre modifié le 31 mars 2010 par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire se prévaloir de l'opportunité de basculer un partie de la réserve urbaine vers le développement prioritaire de son périmètre ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire faire l'exercice de mettre à jour les zones de développement prioritaire afin de refléter le territoire actuellement construit ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un réseau d'aqueduc pour, entre autre, contrer les problèmes liés à la contamination de la nappe phréatique par le TCE;

CONSIDÉRANT QUE les prises d'eau potable et le réservoir d'eau de la Municipalité se situent au nord de la rivière Jacques-Cartier, à l'extérieur de l'actuel périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Municipalité afin d'y autoriser de nouvelles constructions qui aideront à rentabiliser les infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la zone F-68, rue de Kilkenny, est contiguë à une zone en périmètre d'urbanisation de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et que cette rue existe depuis plus de 60 ans ;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon propose un agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité ;

QUE la Municipalité de Shannon demande la permission de basculer une partie de la réserve urbaine vers le développement prioritaire ;

QUE la Municipalité de Shannon demande une mise à jour de la zone de développement prioritaire ;

ET QUE le Directeur général soit autorisé à déposer le projet de nouveau périmètre d'urbanisation, faisant partie intégrante de la présente, auprès de la MRC de La Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine.

### **INVENTAIRES DES MODIFICATIONS AU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION 2011**

- 1° Ajout de la rue de Kilkenny (au nord) dans le périmètre d'urbanisation, réserve urbaine rue existante depuis plus de 60 ans entouré d'une zone de développement prioritaire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- 2° Ajout des lots 425 à 428, indiqués par les ✓, dans le périmètre d'urbanisation, réserve urbaine, au nord du chemin de Wexford
- 3° Retrait des parties de lots 424 à 419 de la zone de développement prioritaire déjà construit à préserver en prioritaire les ✓ rue Donaldson, bouclage vers le chemin de Gosford, la rue Landers ainsi que la rue des Hirondelles
- 4° Retrait des parties de lots 938, rue Desrochers, de la zone de développement prioritaire déjà construit à préserver en prioritaire les ✓ rue de Kildare
- 5° Retrait des parties de lots 999, rue de Galway, Phase I, de la zone de développement prioritaire déjà construit– à préserver en prioritaire les ✓
- 6° Ajout des lots 396 à 400, haut de la rue de Galway, dans le périmètre d'urbanisation, réserve urbaine
- 7° Ajout d'une partie du lot 390, après la rue de Clare et rue O'Hearn, dans le périmètre d'urbanisation, réserve urbaine
- 8° Ajout des lots 386 à 387, haut des rues de Cork et de Calais, dans le périmètre d'urbanisation, réserve urbaine, d'une longueur approximative de 1125 m sur lot 386 et 1225 m sur le lot 387
- 9° Retrait des parties de lots 258 à 261, ouest de la rue Hillside, de la zone de réserve urbaine et à basculer à la zone de développement prioritaire
- 10° Retrait des parties du lot 264, ouest de la rue Maple, de la zone de développement prioritaire à basculer à la zone de réserve urbaine
- Retrait des parties des lots 265 à 266, rues Oak, des Cerisiers et Maple, de la zone de développement prioritaire déjà construit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 10) Lettre du maire suppléant au préfet de la MRC de La Jacques-Cartier relativement au travail de la MRC dans la préparation du PMAD de la CMQ – dépôt

Dépôt

Le maire suppléant, Claude Lacroix, dépose une lettre adressée au préfet de la MRC de La Jacques-Cartier relatif à une demande de préparation Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) pour présentation au CMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 11) Demande d'autorisation d'une marge de crédit temporaire du Fonds général de la municipalité

49-03-11

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins Piémont Laurentien a consenti un contrat de crédit variable avec une couverture de 1 000 000.\$, le 12 décembre 2005 :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 246-12-2010 renouvèle, pour une période d'un (1) an, le contrat de crédit variable d'un million de dollars (1 000 000.\$), compte EOP #376350, à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit nécessite une hausse temporaire afin de finaliser les travaux d'aqueduc jusqu'au remboursement final du gouvernement fédéral :

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire :

QUE la Municipalité de Shannon autorise une marge de crédit temporaire pour une période maximale de six (6) mois, de 2,000,000.\$ à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien, compte EOP #376350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

# 12) Autorisation de délai de grâce d'une période de trente jours à monsieur le conseiller Bernard Gagné

50-03-11

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Bernard Gagné, siège numéro 1, est absent depuis une période de plus de quatre-vingt-dix (90) jours, soit depuis le 14 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Bernard Gagné siège numéro 1, a été dûment convoqué pour assister à la présente assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Bernard Gagné a formulé une demande de délai de grâce de trente (30) jours au sens de l'article 317 ci-haut mentionné :

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire suppléant Claude Lacroix demande le vote des membres du Conseil ;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE le Conseil municipal de Shannon refuse la demande d'un délai de grâce de trente (30) jours de Monsieur le conseiller Bernard Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel, propose la levée de la séance extraordinaire à 20h30.

Claude Lacroix, Maire suppléant Hugo Lépine, Directeur Général